

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 16 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme SICHÌ	à	Mme FALCHI
M. MONDOLONI	à	M. VOGLIMACCI
Mme MASSEI	à	Mme VILLANOVA

Etait absent :

M. RENUCCI, Conseiller municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	45
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 16 Février 2015

Délibération N°2015/9

**Constitution des Commissions.
Désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions municipales.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions de travail, bien que n'ayant aucun pouvoir de décision, ont un rôle déterminant dans l'étude des dossiers, leur préparation avant leur examen et, éventuellement leur adoption par l'assemblée délibérante.

Il rappelle également qu'il en est le Président de droit, mais que, lors de leur première réunion, elles peuvent désigner un vice-président qui pourra les convoquer et les présider s'il est lui-même absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il a été décidé de retenir la création de quatre grandes commissions organiques, chacune composée de douze membres, afin de permettre à l'ensemble des conseillers municipaux nouvellement élus d'être membres de l'une au moins de ces commissions.

Sur le mode de fonctionnement : l'ensemble des conseillers municipaux, qu'ils soient membres ou non, peuvent assister aux séances de chacune des quatre commissions organiques. Cependant, seuls les membres ont voix délibérante.

Chaque commission, et selon l'ordre du jour qu'elle aura arrêté, pourra demander un rapport technique qui sera présenté par un responsable de l'Administration Communale.

Commission I - Administration générale, finances, personnel

Budget et affaires financières.

Régies.

Ressources humaines et formation.

Evaluation des politiques publiques.

Numérique.

Commission II - Aménagement et développement durable

Urbanisme.

Domaine public et privé.

Environnement et cadre de vie.

Services de proximité.

Voies publiques, circulation, stationnement, parkings.

Commission III - Culture et société

Politique culturelle.

Politique sportives et politique éducative.

Politique de la Ville.

Politique du développement social.

Commission IV - Développement économique

Tourisme et développement économique.
Nautisme et plaisance.
Commerce et artisanat.

Le Conseil Municipal doit donc élire ses représentants à la proportionnelle dans chacune de ces commissions.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifié portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La création de quatre (4) commissions municipales plénières.

ADOPTE

La composition proposée par Monsieur le Maire.

DESIGNE

Pour faire partie des dites Commissions les membres dont les noms suivent :

Commission I - Administration générale, finances, personnel

Budget et affaires financières.
Régies.
Ressources humaines et formation.
Evaluation des politiques publiques.
Numérique.

12 membres :

M. Sbraggia	M. Paolini	Mme Flamencourt
M. Ferrara	M. Bacci	M. Leonetti
Mme Sichi	M. Luccioni	M. Luciani
M. Chareyre	Mme Nadal	M. Ciabrini

Groupe majoritaire : neuf (9) membres

Groupe « Unis pour Ajaccio - Uniti pà l'avvene » : trois(3) membres

Commission II - Aménagement et développement durable

Urbanisme.
Domaine public et privé.
Environnement et cadre de vie.
Services de proximité.
Voies publiques, circulation, stationnement, parkings.

12 membres :

Mme Ottavy	Mme Falchi	Mme Massei
Mme Ruggeri	M. Billard	Mme Guidicelli
M. Cau	Mme Bernard	M. Falzoï
M. Castellana	M. Habani	Mme Richaud

Groupe majoritaire : neuf (9) membres

Groupe « Unis pour Ajaccio - Uniti pà l'avvene » : trois(3) membres

Commission III - Culture et société

Politique culturelle.
Politique sportives et politique éducative.
Politique de la Ville.
Politique du développement social.

12 membres :

Mme Guerrini	Mme Corticchiato	M. Mondoloni
M. Vannucci	Mme Costa-Nivaggioli	M. Kervella
M. Aresu	Mme Feliciaggi	Mme Giacometti
Mme Ottavy-Sarrola	M. Voglimacci	Mme Grimaldi d'Esdra

Groupe majoritaire : dix (10) membres

Groupe « Unis pour Ajaccio - Uniti pà l'avvene » : deux (2) membres

Commission IV - Développement économique

Tourisme et développement économique.
Nautisme et plaisance.
Commerce et artisanat.

12 membres :

Mme Biancamaria	M. Pugliesi	Mme Villanova
Mme Santoni-Brunelli	M. Deliperi	Mme Zuccarelli
Mme Jeanne	Mme Sanna	Mme Giacometti
M. Balzano	M. Filoni	Mme Simon pietri

Groupe majoritaire : dix (10) membres

Groupe « Unis pour Ajaccio - Uniti pà l'avvene » : deux (2) membres

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150216-2015_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2015

Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI